

## Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

## AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING OUEST DU PÔLE GARE DE LILLERS (3 LOTS) – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES A TRANCHES

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ayant pour objet des travaux pour l'aménagement du parking ouest du Pôle Gare de Lillers, sous la forme de marchés à tranches, pour une durée globale d'exécution des prestations de 7 mois pour la tranche ferme hors période de préparation de 1 mois non comprise dans le délai d'exécution et de 1 mois par lot pour la tranche optionnelle, à compter de la date fixée par ordre de service, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1: VRD
  - Tranche ferme: VRD
  - Tranche optionnelle : Réalisation du parking de 24 places (accès rue Philiomel)
- Lot 2 : Réseau BT et Eclairage
  - Tranche ferme : Réseau BT et Eclairage
  - Tranche optionnelle : Réalisation du parking de 24 places (accès rue Philiomel)
- Lot 3 : Aménagement Paysager
  - Tranche ferme : Aménagement Paysager
  - Tranche optionnelle : Réalisation du parking de 24 places (accès rue Philiomel)

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugée économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : VRD avec la société EUROVIA, ayant son siège social à Guarbecque (62330), rue Saint Hubert, pour un montant total de 898 413,95 € HT issu du Détail Estimatif Quantitatif décomposé comme suit :
- 782 009,10 € HT pour la tranche ferme,
- 116 404,85 € HT pour la tranche optionnelle,
- Lot 2 : Réseau BT et Eclairage avec la société EIFFAGE ENERGIE, ayant son siège social à La Bassée (59480), 3 zone « Porte d'Estaires », route d'Estaires, soit un montant de 102 376,20 € HT issu du Détail quantitatif estimatif décomposé comme suit :
- 88 855,09 € HT pour la tranche ferme
- 13 521,11 € HT pour la tranche optionnelle,
- Lot 3 : Aménagement Paysager avec la société IDVERDE, ayant son siège social à Aix-Noulette (62160) ZAL de L'Epinette, Route de Béthune, pour un montant total de 157 758,49 € HT issu du Détail Estimatif Quantitatif décomposé comme suit :
- 137 441,76 € HT pour la tranche ferme
- 20 316,73 € HT pour la tranche optionnelle,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

## Le Président,

**DECIDE** d'attribuer les marchés à tranches ayant pour objet des travaux d'aménagement du parking ouest du Pôle Gare de Lillers et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : VRD avec la société EUROVIA, ayant son siège social à Guarbecque (62330), rue Saint Hubert, pour un montant de 782 009,10 € HT pour la tranche ferme, de 116 404,85 € pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 898 413.95 € HT issu du Détail Estimatif Quantitatif, pour une durée globale d'exécution des prestations de sept mois pour la tranche ferme hors période de préparation d'un mois non comprise dans le délai d'exécution d'un mois et d'un mois pour la tranche optionnelle, à compter de la date fixée par ordre de service,
- Lot 2 : Réseau BT et Eclairage avec la société EIFFAGE ENERGIE, ayant son siège social à La Bassée (59480), 3 zone « Porte d'Estaires », route d'Estaires, pour un montant de 88 855,09 € HT pour la tranche ferme, et de 13 521,11 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant de 102 376,20 € HT issu du Détail quantitatif estimatif, pour une durée globale d'exécution des prestations de 7 mois pour la tranche ferme hors période de préparation d'un mois non comprise dans le délai d'exécution et de 1 mois pour la tranche optionnelle, à compter de la date fixée par ordre de service,
- Lot 3 : Aménagement Paysager avec la société IDVERDE, ayant son siège social à Aix-Noulette (62160) ZAL de L'Epinette, Route de Béthune, pour un montant de 137 441,76 € HT pour la tranche ferme, et de 20 316,73 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 157 758,49 € HT issu du Détail Estimatif Quantitatif, pour une durée globale d'exécution des prestations de sept mois pour la tranche ferme hors période de préparation d'un mois non comprise dans le délai d'exécution et d'un mois pour la tranche optionnelle, à compter de la date fixée par ordre de service.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-. 3. FEV. 2025

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 5 FEV. 2025

Et de la publication le : - 5 FEV. 2025

andelégation du Président résident délégué,

Par délégation du Président résident délégué,

TELLIER David